

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et mise en œuvre
des principales priorités**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Le présent document fait le point sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et sur les activités menées pour répondre aux principales priorités en faveur du régionalisme définies par les chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique, pour lesquelles la Communauté du Pacifique joue un rôle essentiel.

Recommandation

2. Le CRGA est invité à prendre note des informations présentées sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les activités menées conjointement en réponse aux priorités fixées dans les domaines de la pêche, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et du cancer du col de l'utérus.

Examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et mise en œuvre des principales priorités

Objet

3. Le présent document fait le point sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et sur la mise en œuvre des principales priorités. Ce document a été conjointement élaboré par le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et la Communauté du Pacifique (CPS).

Contexte

4. Le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique consacre l'engagement politique pris par les chefs d'État et de gouvernement du Forum de faire de la coopération un levier du développement durable de la région. À cette fin, le Cadre prévoit une méthode de définition des priorités axée sur l'inclusion, l'appropriation politique et le ciblage des questions et des domaines pour lesquels il est préférable d'œuvrer de concert. Aussi la réussite de la mise en œuvre de ce cadre repose-t-elle sur l'entière participation des organisations régionales, notamment du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), à toutes les étapes de ce processus de définition des priorités.
5. Les organisations membres du CORP ont un rôle fondamental à jouer dans l'application du Cadre, principalement parce qu'elles sont appelées à :
 - fournir des conseils techniques et stratégiques en vue d'orienter et d'éclairer l'élaboration des politiques régionales ;
 - mettre en œuvre les décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement dans les domaines où elles jouissent d'un avantage technique comparatif ; et à
 - appuyer le suivi des priorités et l'établissement des rapports connexes.
6. À ce titre, la CPS continue de jouer un rôle essentiel dans l'application du Cadre, notamment en fournissant des conseils stratégiques techniques et des services qui répondent aux priorités définies par les chefs d'État et de gouvernement dans ses domaines de compétence.

Réponse aux priorités définies par les chefs d'État et de gouvernement

7. À l'heure actuelle, la CPS répond aux priorités fixées par les chefs d'État et de gouvernement au travers des activités suivantes :
 - pêches – activités du groupe spécial sur les pêches ;
 - changement climatique et gestion des risques de catastrophe – activités portant sur le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique et la création du Partenariat océanien pour la résilience ; et
 - cancer du col de l'utérus – activités menées par le groupe de travail sur la population et la santé qu'elle préside. La CPS œuvre aux côtés de ses partenaires au sein de ce groupe de travail par le truchement du groupe spécial sur le cancer de l'utérus. La Banque asiatique de développement soutient des projets de vaccination anti-HPV dans quatre pays (Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) ; l'UNICEF participera à l'achat des vaccins. Des orientations stratégiques régionales sont en cours d'élaboration. À l'occasion de la dernière Réunion des directeurs de la santé des pays océaniques, la création d'une plateforme pour le Registre

océanien du cancer a été approuvée en vue d'améliorer la disponibilité d'informations fiables et actualisées sur les cancers, notamment le cancer de l'utérus.

8. L'action prioritaire voulue par les chefs d'État et de gouvernement du Forum et visant à accroître les retombées économiques durables de la pêche est coordonnée par le groupe spécial sur les pêches, composé de l'Agence des pêches du Forum, de la CPS, du Bureau des Parties à l'Accord de Nauru et du Secrétariat général du FIP. Ce groupe spécial fonde ses activités sur un programme de travail qui met l'accent sur la gestion de la pêche, les normes du travail, une participation accrue au sein de la chaîne de valeur, le commerce et l'investissement. Ses membres se sont réunis le 4 avril 2018 et ont décidé de présenter le bilan de leurs travaux aux chefs d'État et de gouvernement en 2018, afin de susciter le débat et de résoudre les questions épineuses nécessitant une réflexion et une attention particulière, dans l'optique de garantir l'exécution des décisions prises dans le domaine de la pêche.
9. Afin de donner suite à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement du Forum en matière de pêche côtière, un groupe de travail consacré à ce secteur a été créé. Un petit comité indépendant, regroupant des représentants des communautés et des institutions et des services nationaux et régionaux, a été formé et chargé de se pencher sur les initiatives actuelles et potentielles, l'objectif étant de garantir un soutien, des moyens et des services adéquats qui profitent aux services des pêches nationaux et aux communautés locales, pour que ces derniers soient mieux à même de gérer leurs ressources halieutiques côtières. Ce groupe de travail est composé de la CPS (présidence), de deux autres organisations membres du CORP, de trois agents des services des pêches nationaux (un par sous-région) désignés pour deux ans, de trois représentants communautaires (un par sous-région) choisis et nommés à chaque réunion, de trois représentants des ONG et des établissements de recherche/d'enseignement, de deux représentants des bailleurs de fonds et de deux représentants de la société civile. Il a approuvé son mandat à l'occasion de sa première réunion qui s'est tenue au mois de novembre 2017 à Nouméa. Lors de sa deuxième réunion à Nouméa en avril 2018, le groupe a convenu de mettre en place une filière directe pour rendre compte des questions importantes relatives à la pêche côtière aux chefs d'État et de gouvernement, par l'intermédiaire des processus en place au sein du Secrétariat général du FIP. Le groupe de travail sur les pêches côtières informera le groupe de travail du secteur marin de ses conclusions. Les questions abordées ayant une telle ampleur et importance pour la gestion durable des ressources halieutiques côtières, le groupe de travail s'entourera de sous-groupes, comme le groupe spécial chargé d'examiner les aspects juridiques de la pêche côtière, mis en place à l'occasion de sa deuxième réunion.
10. Gestion durable des pêcheries d'holothuries en vue de maximiser leur valeur – La filière holothurie serait, après le thon, la deuxième filière la plus rentable de la région. À la différence des thonidés, les holothuries sont principalement pêchées par les communautés dans les eaux côtières et ont, par conséquent, une incidence directe sur les moyens d'existence. Cette pêcherie contribue aux recettes publiques ainsi qu'au développement économique des zones rurales et des communautés. Cependant, en raison d'une mauvaise gouvernance, cette pêcherie est également l'une des plus touchées par la fraude dans la région. Le groupe de travail sur les pêches côtières entend attirer l'attention des chefs d'État et de gouvernement, des partenaires des organisations membres du CORP et des observateurs sur les immenses pertes que subissent les communautés, en raison du manque de volonté politique et de l'ingérence dans la gestion durable de cette ressource. Il est entendu que les organisations membres du CORP envisageront la manière la plus efficace d'aborder cette question dans le périmètre de leurs compétences.

11. Le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique, adopté par les chefs d'État et de gouvernement en 2016, fournit des orientations et un appui pour renforcer la résilience au changement climatique et aux catastrophes en Océanie, ainsi qu'un cadre pour le Partenariat océanien pour la résilience. Il s'articule autour de trois objectifs interdépendants : le renforcement des actions intégrées d'adaptation et de réduction des risques visant à accroître la résilience au changement climatique et aux catastrophes, le développement « décarboné » et l'amélioration de la préparation, de la réponse opérationnelle et du relèvement en cas de catastrophe.
12. Le Secrétariat général du FIP, la CPS et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) ont travaillé de concert pour créer le pôle de soutien au Partenariat océanien pour la résilience et traduire dans les faits la décision prise en 2017 par les chefs d'État et de gouvernement en ce qui concerne la gouvernance de ce mécanisme. Ce pôle contribuera à la création, dans les meilleurs délais, du groupe spécial du Partenariat, afin que la mise en œuvre effective du Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique puisse être lancée pour de bon aux échelons régional et national. Chacune des trois organisations a nommé des référents opérationnels, témoignant ainsi de leur volonté de donner suite à la décision des dirigeants de renforcer la résilience dans la région.
13. Afin de faire avancer la formation de ce groupe spécial du Partenariat océanien pour la résilience, une circulaire conjointe a été envoyée aux trois groupes de parties prenantes (États et territoires membres, partenaires non étatiques et partenaires du développement), en vue de les inviter à nommer un membre et un suppléant. La liste de ces membres a été envoyée et la première réunion de ce groupe spécial doit se tenir en mai 2018. Le pôle de soutien mettra la dernière main à l'ordre du jour et aux projets de documents.

Examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique

14. Le Secrétariat général du FIP examine actuellement le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. Cet examen mettra l'accent sur les processus mis en place au titre du Cadre et visera à déterminer si ceux-ci respectent les principes et l'objectif fixé. Le rapport d'examen et ses recommandations seront présentés aux chefs d'État et de gouvernement du Forum pour étude et approbation en 2018.
15. Le Secrétariat général du FIP pilote l'examen aux côtés d'une petite équipe de consultants, qui apportent un soutien technique, alors que la troïka du Forum supervise le processus et y contribue, à chaque fois que cela est possible.
16. L'équipe chargée de l'examen a engagé de vastes consultations auprès des principales parties prenantes, comme les membres, les organisations membres du CORP, la société civile, le secteur privé et les partenaires du développement.

Recommandation

17. Le CRGA est invité à prendre note des informations présentées sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les activités menées conjointement en réponse aux priorités fixées dans les domaines de la pêche, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et du cancer du col de l'utérus.